

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

10 MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES  
10.2020.03 Plan de gestion Chaîne des Puys- Faille de Limagne - Convention d'Objectifs  
Avenant n°5

**RAPPORT**

Le Département du Puy-de-Dôme, l'Etat, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, la Région et Clermont Auvergne Métropole ont signé en décembre 2015 **une convention d'Objectifs pour le plan de gestion de la Chaîne des Puys Faille de Limagne.**

Cette convention organise la gouvernance, précise les modalités selon lesquelles les partenaires participent techniquement et financièrement à la mise en œuvre du plan de gestion Chaîne des Puys Faille de Limagne comprenant la réalisation d'un programme d'actions, la constitution et le fonctionnement d'une cellule de suivi terrain affectée au périmètre concerné.

Cette cellule de terrain a été renommée en 2020 « équipe mixte de gestion », elle a été renforcée en ingénierie et elle est composée dorénavant d'agents du Parc des Volcans et du Département du Puy de Dôme.

Si les co-financeurs se sont alors engagés, sur un montant global, à financer les actions de ce plan de gestion, **il est nécessaire de préciser annuellement par avenant les contributions à la cellule de suivi et d'ajuster le programme d'actions. Un avenant n°5 concernant l'année 2020 vous est soumis à la suite de ce rapport.**

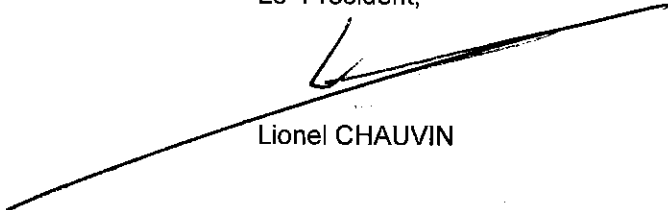
**>>>Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant n°5 à la Convention d'Objectifs du Plan de Gestion Chaîne des Puys Faille de Limagne**

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical autorise le Président à signer l'avenant n° 5 à la Convention d'Objectifs du Plan de Gestion Chaîne des Puys Faille de Limagne.

Nombre de voix exprimées : 123/194  
Pour : 123  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,

  
Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# PLAN DE GESTION

## CHAÎNE DES PUYs - FAILLE DE LIMAGNE

---

### CONVENTION D'OBJECTIFS

#### AVENANT N°5 – Année 2020



**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**  
**PLAN DE GESTION CHAÎNE DES PUYs – FAILLE DE LIMAGNE**  
**CONVENTION D'OBJECTIFS**

**AVENANT N° 5**

**ENTRE**

- L'Etat, représenté par le Préfet du Puy-de-Dôme, ci-après désigné « l'Etat » ;
- La Région Auvergne Rhône Alpes, représentée par le Président du Conseil régional agissant en vertu de la décision de l'Assemblée régionale du 20 décembre 2019, ci-après désignée « la Région » ;
- Le Département du Puy-de-Dôme, représenté par le Président du Conseil départemental agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale du 3 juillet 2020, ci-après désigné « le Département » ;
- Clermont Auvergne Métropole représentée par le Président de Clermont Auvergne Métropole agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 2 octobre 2020, ci-après désignée « Clermont Auvergne Métropole » ;
- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, représenté par le Président du Syndicat mixte agissant en vertu de la délibération du Comité syndical du 15 décembre 2020, ci-après désigné « le Parc des Volcans ».

**Il est convenu ce qui suit :**

**Préambule :**

La convention d'objectifs signée le 1<sup>er</sup> décembre 2015 organise les modalités de collaboration entre les signataires qui prennent l'engagement de mettre en œuvre le programme d'actions. La convention prévoit des avenants annuels qui permettent d'identifier les actions de l'année budgétaire (article 12).

**Article 1 : Equipe Mixte de Gestion – contribution 2020**

OPERATIONS INVESTISSEMENT	MAITRES D'OUVRAGE	DEPENSES		FINANCEMENTS sur le montant HT		
		HT	TTC			
Etude préalable pour l'enfouissement d'une partie du réseau électrique Haute et Très Haute Tension	Département	32 500 €	39 000 €	Région CPER	80 %	26 000 €
				Département	20 %	6 500 €
Plan de paysage	Département	100 000 €	120 000 €	Région CPER	60 %	60 000 €
				Etat (crédit GSF)	20 %	20 000 €
				Département	20 %	20 000 €
Schéma d'intention paysagère pour les puy de la Vache, Lassolas et la Mey	Département	25 000 €	30 000 €	Région CPER	80 %	20 000 €
				Département	20 %	5 000 €
Etude pour une cartographie des forêts à fonction de protection sur la faille de Limagne	ONF	35 000 €	42 000 €	Région CPER	80 %	28 000 €
				ONF	20 %	7 000 €
Préservation et mise en valeur des puy de Jumes et Coquille	Département	100 000 €	120 000 €	Région CPER	80 %	80 000 €
				Département	20 %	20 000 €
Amélioration paysagère du site de la Font de l'Arbre	Département	30 840 €	37 000 €	Département	100 %	30 840 €
Diverses acquisitions	Département	40 000 €	40 000 €	Département	100 %	40 000 €
		12 348 €	13 970 €	Département	80 %	9 878 €

Accusé de réception en préfecture  
063 266 200237-20201215-10-2020-03-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Mise en place de signalétique réglementaire	Commune de Ceyssat			Commune de Ceyssat	20 %	2 470 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>375 688 €</b>	<b>441 970 €</b>	<b>RECAPITULATIF FINANCEMENT</b>		
				Région	57 %	214 000 €
				Département	35 %	132 218 €
				Etat	5 %	20 000 €
				Autres	3 %	9 470 €
				<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>375 688 €</b>

Les contributions des signataires portent sur la prise en charge des salaires et charges salariales affectés à la cellule de suivi et inscrits au budget annexe idoïne du Parc des Volcans d'Auvergne. La dépense retenue pour fixer les contributions est estimée à 415 000 €.

Les contributions des signataires sont les suivantes :

- Région Auvergne Rhône Alpes : 50 000 €
- Département du Puy-de-Dôme : 269 000 €
- Clermont Auvergne Métropole : 50 000 €
- Parc des Volcans d'Auvergne : 46 000 €.

Le Parc des Volcans est le bénéficiaire des subventions allouées.

Les modalités de versement des subventions sont précisées dans les documents attributifs de chaque partenaire.

### Article 2 : Programme d'actions 2020

Le programme d'actions 2020 s'établit comme suit :

OPERATIONS FONCTIONNEMENT	MAITRES D'OUVRAGE	DEPENSES TTC	FINANCEMENTS		
Troupeau mobile	LEPA de Rochefort Montagne	21 380 €	Département du Puy-de-Dôme	forfait	7 000 €
			Parc des Volcans	forfait	7 000 €
			Clermont Auvergne Métropole*	forfait	5 000 €
			LPA Rochefort Montagne	forfait	2 380 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>21 380 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>21 380 €</b>

\* au titre de la convention agglo-porte conclue entre le Parc des Volcans et Clermont Auvergne Métropole

Chaque opération doit faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage auprès de chaque cofinancier qui s'engage à l'instruire dans les plus brefs délais.

### Article 3 : Divers

Les autres dispositions de la convention d'objectifs sont inchangées

Fait à Clermont Ferrand en 5 exemplaires originaux

Le

**Pour la Préfecture du  
Puy-de-Dôme**

**Monsieur le Préfet,  
Philippe CHOPIN**

**Pour le Conseil régional  
Auvergne Rhône Alpes**

**Monsieur le Président,  
Laurent WAUQUIEZ**

**Pour le Conseil départemental  
du Puy-de-Dôme**

**Monsieur le Président,  
Jean Yves GOUTTEBEL**

**Pour Clermont Auvergne  
Métropole**

**Monsieur le Président,  
Olivier BIANCHI**

**Pour le Parc naturel régional des  
Volcans d'Auvergne**

**Monsieur le Président,**

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20201215-10-2020-03-DE Date de télétransmission : 22/12/2020 Date de réception préfecture : 22/12/2020
---

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2020.04

Acquisition de terrain au puy de la Mey

**RAPPORT**

La Chaîne des puys – Faille de Limagne inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco depuis le 2 juillet 2018 illustre un phénomène géologique majeur: la rupture d'un continent. Cette particularité géologique caractérise un territoire où les activités humaines sont depuis longtemps intervenues pour produire des paysages particuliers, influençant ainsi la lisibilité des édifices géologiques. Par ailleurs, ces paysages ont depuis longtemps favorisé une fréquentation récréative tant par la population locale que par les touristes.

Si la reconnaissance au niveau international est susceptible d'accroître le niveau de fréquentation, ceci n'est pas sans impacts sur les milieux naturels et sur les activités humaines traditionnelles. Or la valeur exceptionnelle du patrimoine en présence confère une responsabilité en termes de préservation, de développement et transmission des connaissances scientifiques.

Les puys de la Vache, Lassolas et la Mey forment un ensemble de trois puys égueulés caractéristiques et uniques. Si le puy de la Mey n'est pas ouvert au public, la Vache et Lassolas constituent un site emblématique parcourus par environ 45 000 visiteurs chaque année, ce qui les classe ainsi à la troisième place des puys les plus fréquentés après le puy de Dôme et le Pariou.

Au regard de leur fréquentation, de leur spécificité géologique et de leur biodiversité, une mise en valeur paysagère est indispensable en parallèle d'une gestion durable partagée par les propriétaires. Lassolas est en terrain sectional (commune de Nébouzat) tandis que les puys de la Vache et de la Mey sont situés sur un ensemble de 3 parcelles en biens non délimités très majoritairement privés.

En 2018, sous l'animation conjointe du parc, du Département et de la commune de Saint-Genès-Champanelle, une association syndicale Libre (ASL) de propriétaires en biens non délimités des puys de la Vache et de la Mey a été créée. Son objectif est de « mettre en valeur ces paysages volcaniques en gérant durablement, préservant et restaurant ces deux édifices par une approche patrimoniale différenciée ».

Un partenariat étroit a été construit entre l'ASL et le Parc, matérialisé en 2019 par la signature d'une convention cadre de gestion tripartite (ASL, SMPNRVA, CD63) et en 2020 par le démarrage d'une collaboration sur les projets de Plan simple de gestion forestière et de Schéma partagé de gestion portés par l'Equipe mixte de gestion.

Dans le cadre du travail mené pour la mise en place de l'ASL, de nombreux propriétaires ont fait savoir leur souhait de vendre leur bien. Aujourd'hui, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a l'opportunité d'acquérir un lot de 7 994 m<sup>2</sup> sur le puy de la Mey.

En devenant propriétaire, le SMPNRVA intégrera l'ASL. Il pourra alors prendre part plus légitimement aux décisions concernant la valorisation et la gestion des puys de la Vache et de la Mey, au-delà même du cadre de la convention.

**⇒⇒ Il vous est proposé d'acquérir sur le puy de la Mey le lot J83-n°00A2020 pour un montant de 1 199,10 € (mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et dix centimes) hors frais de notaire.**

**DELIBERATION**

La Comité Syndical autorise le Président à signer les documents afin d'acquérir sur le puy de la Mey le lot J83-n°00A2020 pour un montant de 1 199,10 € (mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et dix centimes) hors frais de notaire.

Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 15 décembre 2020

Le Président,

Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20201215-10-2020-04-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

11  
11.2020.01

BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES  
Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne G01 – Animation CVB 2021

## RAPPORT

Le Contrat Vert et Bleu des volcans d'Auvergne est entré en phase opérationnelle en septembre 2020 pour 5 ans, suite à sa validation en commission permanente de la Région du 17 septembre 2020.

Porté par le syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, cet outil prévoit la réalisation de 51 actions par 28 maîtres d'ouvrage du territoire du contrat en faveur des trames verte, bleue et noire.

Dans le cadre de ce Contrat Vert et Bleu, le syndicat mixte du Parc est également maître d'ouvrage de plusieurs opérations, dont l'action « G01 – animer, suivre et évaluer le contrat vert et bleu ».

Les objectifs de cette action programmée en 2021 sont les suivants :

- > Assurer la coordination et le lancement des actions du Contrat Vert et Bleu,
- > Réaliser l'enregistrement sur Contranet des dossiers de subvention du Contrat Vert et Bleu,
- > Mettre en œuvre les opérations dont le Syndicat Mixte du Parc des Volcans est maître d'ouvrage.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 28 211 € de fonctionnement. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Libellé	I/F	Coût	Région AURA		Autofinancement	
			%	Montant	%	Montant
Animation, coordination, appui administratif	F	28 211 €	80	22 569 €	20	5 642 €
<b>TOTAL action (fonctionnement)</b>		<b>28 211 €</b>	<b>80</b>	<b>22 569 €</b>	<b>20</b>	<b>5 642 €</b>

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président :

- > à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de l'action,
- > à signer les marchés publics correspondants.

## DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Le Comité Syndical autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de l'action et à signer les marchés publics correspondants.

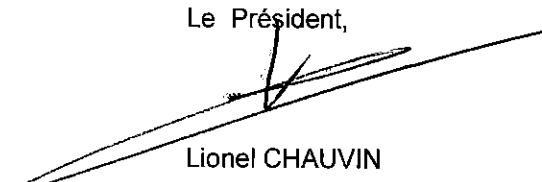
Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,

  
Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20201215-11-2020-01-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES  
13.2020.01 RNR de la tourbière du Jolan à Ségur les Villas (15) : gestion 2021 et plan de financement

**RAPPORT**

Par délibération n° AP-2018-06 / 07-2-1656 du 14 juin 2018, le Conseil Régional a voté le classement en Réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de la Gazelle, sur la commune de Ségur-les-Villas dans le Cantal. Cette première Réserve naturelle pour le Cantal est le fruit d'un travail de concertation étroit avec les propriétaires et les acteurs concernés.

Par l'arrêté N° 2018/09/00474 le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné gestionnaire de cette Réserve jusqu'au 31/12/2023.

Le Syndicat mixte du Parc a accompagné dès le début du projet la commune de Ségur-les-Villas et les acteurs locaux dans la démarche. A présent classé et doté d'un gestionnaire, le site fait l'objet depuis 2019 d'une gestion courante annuelle sous l'autorité d'un comité consultatif présidé par Madame Angélique Brugeron.

La gestion courante 2021 de la Réserve (actions d'animation/sensibilisation, communication, mise en place de signalétique, organisation du comité consultatif,...) est évaluée à 95 jours de travail pour 3 agents du Syndicat mixte du Parc en charge du dossier. Des prestations sont également prévues afin d'assurer des animations estivales sur le site, de produire un bulletin de communication sur la Réserve et de réaliser des équipements pédagogiques sur le sentier de randonnée existant.

Le financement de l'opération serait pris en charge à 100 % par la Région.

**>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional pour la gestion courante 2021 de cette Réserve.**

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical autorise le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional pour la gestion courante 2021 de la Réserve naturelle régionale du Jolan.

Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 15 décembre 2020

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES  
13.2020.02 Gestion de l'Espace Naturel Sensible De La Tourbière De Jouvion, Commune De Saint-Donat

## RAPPORT

La tourbière de Jouvion se situe entre 1018 et 1030 m d'altitude sur la commune de Saint-Donat dans le département du Puy-de-Dôme. Cet espace couvre une superficie de près de 11 ha, aux limites de deux régions naturelles que sont l'Artense et le Massif des Monts Dore.

La tourbière est classée Espace Naturel Sensible du département du Puy de Dôme depuis 2005. Elle est composée de 2 parcelles, propriétés privées du Département et de la Commune de Saint-Donat.

Elle est également désignée au réseau Natura 2000 dans le site FR « ARTENSE » dont le Parc est aussi l'animateur.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure la gestion du site depuis l'origine. Il a élaboré et mis en œuvre les deux premiers plans de gestion (2007-2013 / 2014-2019).

Le Conseil départemental lance un appel d'offre pour désigner un nouveau gestionnaire pour la mise en œuvre du troisième plan de gestion 2021-2030. L'appel d'offre porte sur la première tranche de 5 ans 2021-2025. Ce document cadre a été élaboré par le Parc des Volcans et ses partenaires scientifiques intervenant sur le site en 2020.

La gestion de ce site passe principalement par :

- la maîtrise d'usage du site par l'accompagnement de l'exploitant agricole (pâturage raisonné de l'espace sensible en lien avec une charte Natura 2000 signée),
- l'animation et la cohérence des actions et des procédures conjointes sur ce site (Natura 2000, Contrat territorial Sources de la Dordogne, Sancy Artense, PNA –Plans nationaux d'Actions en faveur des espèces rares et menacées – permettant la sauvegarde du papillon rare L'Azuré des mouillères).

Un plan quinquennal a été élaboré sur la trame de ce plan de gestion permettant d'anticiper les travaux, suivis, gestion et animations du site.

Si l'administration du site est assurée par le Parc des Volcans, plusieurs partenaires techniques et scientifiques nous accompagnent pour ces suivis et études ou pour la gestion des animations.

**>>> Dans ce contexte, il vous est proposé de répondre à l'appel d'offre du Département et de faire acte de candidature pour être gestionnaire de ce site pour 5 ans**

## DELIBERATION

Le Comité Syndical autorise le Président à répondre à l'appel d'offre du Département et à faire acte de candidature pour être gestionnaire de ce site pour 5 ans


Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,

  
Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20201215-13-2020-02-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES  
13.2020.03 Animation d'un réseau d'acteurs autour de la fonctionnalité des tourbières du Cézallier et de l'Artense – Adhésion à RAMSAR France

**RAPPORT**

Dans le cadre de l'animation du réseau de sites et d'acteurs des tourbières du Cézallier et de l'Artense, le **Parc des Volcans anime un projet de candidature au label RAMSAR.**

Ce label, issue de la signature par la France en 1986, du traité de RAMSAR pour la Préservation des Zones Humides d'Importance Internationale, engage les états signataires à préserver ces zones.

Dans cette démarche, le Parc des Volcans est le médiateur et l'animateur de la participation et des échanges impliquant les habitants, les propriétaires et gestionnaires de ces tourbières ainsi que des élus locaux concernés, notamment depuis 2017. Ce sont plus de 178 tourbières ou complexes tourbeux qui recensés à ce jour sur **36 communes (et 6 communautés de communes) concernées par le projet. Le territoire global couvre un peu plus de 121 000 ha.**

Afin de faciliter cette candidature le Syndical mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne est **accompagné par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes et l'association RAMSAR France.**

Cette association regroupe les gestionnaires des 50 sites RAMSAR labellisés sur le territoire métropolitain et ultramarin. Elle a pour but de :

- de faire connaître et promouvoir le label Ramsar en France,
- d'améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits,
- et d'encourager la création de nouveaux sites.

**L'ambition et la mission que s'est donnée l'association est double en créant** un lien entre sites Ramsar français, le ministère de l'Écologie et le secrétariat de la Convention de Ramsar, jouant ainsi la complémentarité et la solidarité entre les zones humides françaises.

**Peuvent être membres de l'association :**

- des organismes coordinateurs de sites Ramsar,
- des opérateurs/animateurs - personnes morales - impliqués dans la gestion de sites Ramsar,
- des personnes qualifiées : ce sont les personnes physiques reconnues pour leur engagement ou leur compétence ou leur expertise,
- des membres fondateurs de l'assemblée générale constitutive,
- des **personnes morales candidates à l'inscription d'un site** à la convention Ramsar **ou promotrices de sites Ramsar.**

Cette association est dirigée par un conseil d'administration composé de **douze administrateurs. Leur bureau est composé de :**

- Jérôme BIGNON, ex-sénateur, président
- Geneviève MAGNON, chargée de mission, vice-présidente
- Jean-Paul CHANTEGUET, député, vice-président
- Thierry LECOMTE, expert interface herbivorie/biodiversité, trésorier
- Laurent GODÉ, responsable de la mission Préservation et valorisation des espaces naturels au PNR de Lorraine, secrétaire

Le Parc des Volcans participe à titre d'observateur depuis 3 ans aux séminaires de l'association RAMSAR France. Elle accompagne le Syndical mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dans l'élaboration de sa candidature, qui devrait aboutir en 2021 ou 2022. A ce titre il paraît opportun que le Syndicat Mixte du Parc des Volcans aille plus avant dans ce partenariat, et adhère à l'association RAMSAR France.

Cette adhésion s'élève à un montant annuel de **100 €**, renouvelable annuellement.  
Le bulletin d'adhésion et les statuts de l'association sont annexés à ce rapport.

➤➤➤ **Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette adhésion et engager la somme de 100 € pour l'exercice 2021.**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical autorise le Président à signer tout document afférent à cette adhésion et engager la somme de 100 € pour l'exercice 2021.

Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

18 TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE  
 18.2020.01 Liens réseaux Parcs - réseau IPAMAC : Itinérance Inter Parcs du Massif central et aire de bivouac

**RAPPORT**

Depuis plusieurs années l'Inter Parcs Massif central (IPAMAC) a réorienté son action sur les questions d'itinérances conformément à la dynamique encouragée par le CGET en Massif Central. Impulseur de la revitalisation de la Grande traversée du Massif Central à VTT, IPAMAC se tourne aujourd'hui vers d'autres projets :

- ✓ La conception **d'aires de bivouac aménagées** pour répondre à la demande croissance de micro aventure dans la nature. Deux prototypes ont été conçus ainsi qu'un mode de gestion de ces aires. Ces 2 modèles d'aires de bivouac sont installés ou en cours d'installation dans le PNR de Millevalches en Limousin et dans le PNR du Morvan,
- ✓ **Le Laboratoire des itinérances**, dans lequel le 1<sup>er</sup> sujet traité relève de l'établissement d'une méthodologie fiable d'observation de la fréquentation sur les itinéraires de grande randonnée. Ce travail est toujours en cours,
- ✓ L'émergence d'une **itinérance InterParcs en Massif Central** pour rallier Les Volcans au Haut Languedoc et faire découvrir les Parcs « par l'intime », la pratique de pleine nature étant un moyen, pas un but. L'itinérance Interparcs c'est : 750 km, 4 PNRs, 3 sites UNESCO, 3 RNN et de nombreuses richesses à partager.

Les services du syndicat mixte du Parc participent activement aux différents groupes de travail d'IPAMAC. En 2021, l'action du syndicat se concentrera sur 2 opérations :

❖ **La structuration du tronçon « Volcans d'Auvergne » de l'itinérance InterParcs :**

Cette traversée du Parc des volcans (277,9 km-16 étapes à pied de 17, 4 km en moyenne) s'appuiera sur les chemins existants et la formalisation de cet itinéraire se fera en étroit partenariat avec les acteurs du territoire autour de 3 objectifs :

1. **Privilégier une offre « secrète »** faite de rencontres authentiques en dehors ou à proximité des sites d'ores et déjà très fréquentés,
2. **Le volcanisme**,
3. **La proximité avec les animaux** emblématiques du territoire mais aussi pourquoi pas des animaux sauvages.

❖ **L'installation d'une aire de bivouac aménagée**

La pratique du bivouac est en nette progression sur le territoire. Afin de garantir que cette pratique soit conciliable avec les objectifs de préservation des sites naturels et les activités économiques présentes et /ou de garantir un point d'étape sur un itinéraire de grande randonnée, il serait intéressant de trouver une parcelle susceptible d'accueillir une aire de bivouac aménagée à proximité de Montlosier et facilement accessible pour que cela devienne un espace de démonstration.

Coût de l'opération (hors terrassement)		Plan de financement prévisionnel		
Ingénierie (suivi IPAMAC)	35 000 € TTC	FEDER M. Central	49 763,64 €	80 %
Services extérieurs (Maîtrise d'œuvre, artisans)	27 205, 55 € TTC	Autofinancement (SMPNRVA + territoire accueil)	12 441,91 €	20 %

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

➤➤➤ Il vous est proposé de :

- > recruter un stagiaire 6 mois rémunéré selon la législation en vigueur<sup>1</sup> afin d'accélérer l'avancement de ce dossier,
- > valider le plan de financement lié à l'opération « Installation d'une aire de bivouac »,
- > autoriser le Président à signer l'annexe opérationnelle à la convention de partenariat avec IPAMAC<sup>2</sup> pour la mise œuvre de cette opération et la mobilisation des financements associés.

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Comité Syndical autorise le Président à recruter un stagiaire 6 mois rémunéré selon la législation en vigueur, à signer l'annexe opérationnelle à la convention de partenariat avec IPAMAC pour la mise œuvre de cette opération et la mobilisation des financements associés et valide le plan de financement lié à l'opération « Installation d'une aire de bivouac ».

Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

19 REVITALISATION TERRITORIALE  
19.2020.01 Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne : Partenariat SMPNRVA-  
Société des Eaux de Volvic pour projet pédagogique « Un Berger dans mon  
école »

## **RAPPORT**

Le projet pédagogique « Un berger dans mon école » - thématique du pastoralisme - élaboré et mis en place par le Parc des Volcans sur l'année scolaire 2020-21 a donné lieu, depuis peu, à la concrétisation d'un rapprochement avec la Société des Eaux de Volvic autour de thématiques partagées.

L'objectif principal de ce projet est de sensibiliser et éduquer les enfants aux enjeux du monde agricole du Parc, en partenariat avec l'Education Nationale et des acteurs de la profession.

Les thématiques suivantes seront abordées : histoire du pastoralisme, races locales, filières ovines/bovines/caprines (lait, viande, « laine »)..., métier d'éleveur ou de berger, estives, biologie des animaux d'élevage, ressource en eau, alimentation et circuits courts...

Certains enjeux ont été identifiés comme communs au SMPNRVA et à la Société des Eaux de Volvic à savoir : les **pratiques agricoles durables** pour une meilleure **préservation des sols, de la biodiversité et de la ressource en eau** (qualité et quantité/partage eaux de surface et eaux souterraines) en lien aussi avec le **changement climatique**.

Une aide de 10 000 euros est envisagée dans le cadre de l'appel à projets Volvic « Soif de Force, Soif d'Action », avec un versement dès janvier 2021. Ce financement permettra un démarrage de l'action auprès de 10 classes.

Une convention fixant les modalités de partenariat, dans les termes ci-joints, devra être signée entre les deux parties.

⇒⇒ **Il vous est demandé de bien vouloir valider ce rapport et d'autoriser le Président à signer la convention.**

## DELIBERATION

Le Comité Syndical valide ce rapport et autorise le Président à signer la convention.

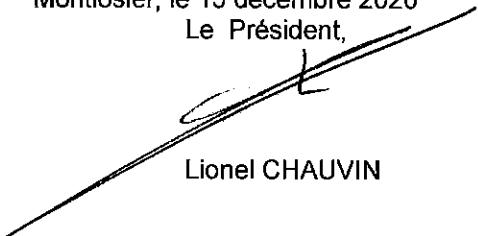
Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 115

Contre : 00

Abstention : 08

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,

  
Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

19 REVITALISATION TERRITORIALE  
19.2020.02 Animation Leader 2021

## RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été sélectionné pour porter une nouvelle génération de programme Leader. Le programme Leader Volcans d'Auvergne 2015-2020 a donc démarré dès le 8 juillet 2015, date de la notification de sélection du GAL.

A ce titre, le SMPNRVA, structure porteuse du GAL, doit faire valider chaque année le plan de financement prévisionnel de l'animation/ gestion du programme pour l'année en cours. En raison de la délégation de l'instruction réglementaire de l'autorité de gestion aux GAL, il est indispensable de faire évoluer l'organisation de l'équipe d'animation gestion Leader afin de répondre aux enjeux, notamment de calendrier du programme.

Voici le récapitulatif du temps de travail pour chaque agent, ainsi que le plan de financement global, pour l'année 2021.

### → Evolution de la répartition du temps de travail de l'équipe Leader :

Préparation du Programme Leader 2015-2020	Marianne Cohade Gestion administrative	Ghislaine Champeix Gestion financière	Assistant de gestion (en recrutement)	Mireille Cavalier Animatrice Cantal	Eve Alcaide coordinatrice
01/01/2021 au 31/12/2021 (en ETP)	1	0.2	1	0.80	0.15
<i>Pour rappel année 2019</i>	1	0.4	0.5 (prévus)	1	0.2

### → Budget et plan de financement du dossier de demande de subvention pour l'animation gestion Leader 2021:

Récapitulatif des dépenses	Montant Hors Taxes présenté	<i>Pour rappel année 2019</i>
Dépenses sur devis (adhésion Leader France, communication, évaluation)	32 000	3 264
frais salariaux liés à l'opération (coûts salariaux chargés) et frais de structure (15% des frais salariaux)	145 000	136 000
autres frais supportés par le demandeur en lien avec le projet (déplacement, hébergement, restauration, etc.)	5 000	4 570
<b>Total HT des dépenses affectées au projet</b>	<b>182 000</b>	<b>143 834</b>

Financements	Montants
FEADER (Leader) (80 %)	145 600
Autofinancement PNRVA (20 %)	36 400
<b>TOTAL DES RESSOURCES PREVISIONNELLES DU PROJET</b>	<b>182 000</b>

### ⇒ Il vous est proposé :

- > d'approuver la répartition du temps de travail de l'équipe Leader pour l'année 2021 ainsi que le budget et le plan de financement proposés,
- > d'autoriser le Président à solliciter le GAL des Volcans d'Auvergne, au titre du FEADER, dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020, à hauteur de 145 600 €, à ajuster le plan de financement susvisé en fonction des réponses de financement définitives des différents partenaires sollicités, à signer toutes pièces pour solliciter la demande de subvention pour le dossier Animation Leader 2021.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical approuve la répartition du temps de travail de l'équipe Leader pour l'année 2021 ainsi que le budget et le plan de financement proposés, et autorise le Président à solliciter le GAL des Volcans d'Auvergne, au titre du FEADER, dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020, à hauteur de 145 600 €, à ajuster le plan de financement susvisé en fonction des réponses de financement définitives des différents partenaires sollicités, à signer toutes pièces pour solliciter la demande de subvention pour le dossier Animation Leader 2021.

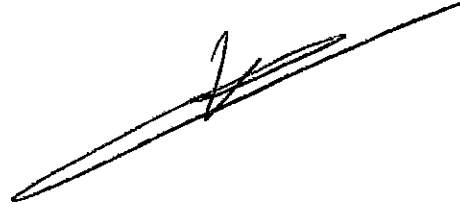
Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

**30** **OUTILS TRANSVERSAUX**  
30.2020.02 Recours à une prestation mutualisée au niveau régional pour la préparation de bases de données géographiques numériques

## RAPPORT

Dans le cadre de sa stratégie Cap 2025, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne envisage de déployer l'accès par le public à diverses informations et ainsi développer la communication sur le territoire, ses spécificités et offres (patrimoines, produits, richesses du territoire...), ainsi que concernant les actions du Syndicat mixte. Cela passe essentiellement par les supports numériques.

Avec le même objectif, depuis 2018, plusieurs syndicats mixtes de parcs naturels régionaux (Pilat, Vercors, Haut Jura), ainsi que la DREAL et la Région Auvergne-Rhône-Alpes mutualisent une prestation pour les aider à organiser leurs données et les mettre en ligne.

Afin de déployer cet effort au niveau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, tout comme le souhaitent également *d'autres syndicats mixtes de parc d'Auvergne-Rhône-Alpes\**, il est envisagé de recourir à cette prestation mutualisée. **Les besoins 2021 du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne ont été estimés comme suit : 26 journées dédiées à la restructuration et la maintenance des données de l'infrastructure informatique et à la contribution au réseau, pour un montant forfaitaire de 5000 euros.**

\* Liste des bénéficiaires actuels et envisagés de la prestation mutualisée en 2021 :

- > *Syndicat mixte du Parc du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne*
- > *Syndicat mixte du Parc du Parc naturel régional Livradois-Forez*
- > *Syndicat mixte du Parc naturel régional du massif des Bauges*
- > *Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat*
- > *Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors*
- > *Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura*
- > *Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA)*
- > *Région Auvergne Rhône Alpes*
- > *DREAL Auvergne Rhône Alpes*

Utilise des outils logiciels libres et partagée financièrement entre plusieurs structures, la prestation mutualisée permet de :

- > faire progresser de manière moins coûteuse et plus rapidement chaque syndicat mixte du Parc dans l'organisation et la préparation de ses informations à mettre en ligne (cartographies en ligne, données naturalistes, données de découverte du territoire, trame verte et bleue...)
- > favoriser également des projets collectifs en géomatique, en s'appuyant avec plusieurs partenaires.

Elle est actuellement hébergée et gérée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat qui a transmis, par ailleurs, au titre d'APARA, une demande à la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'octroi d'un éventuel financement.

**>>> Il vous est proposé d'approuver le recours à cette prestation mutualisée pour l'organisation et la préparation de données numériques, dans les conditions précitées (26 journées, 5 000 €), et d'autoriser le président à passer la commande auprès du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical approuve le recours à cette prestation mutualisée pour l'organisation et la préparation de données numériques et autorise le Président à passer la commande auprès du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

41 FINANCES  
41.2020.25 Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

**RAPPORT**

Les éléments d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021, vous sont proposés en annexe au présent bordereau.

➤➤ Il vous est demandé de prendre acte de ces éléments d'orientations budgétaires.

**DELIBERATION**

Le débat d'orientations budgétaires a eu lieu à l'issue de la présentation d'un rapport sur les orientations 2021. Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport ayant servi de base de discussion.

Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

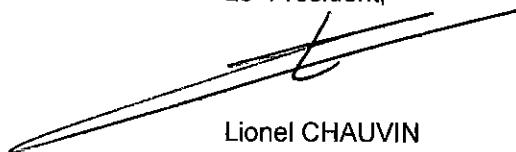
Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 15 décembre 2020

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41

FINANCES

41.2020.26

Examen et vote des contributions statutaires pour l'exercice 2021

## RAPPORT

Il vous est proposé de fixer, pour l'année 2021, les contributions statutaires des membres du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Les montants des contributions proposés pour 2021 sont identiques à ceux de 2020. Seules les contributions des communes peuvent être légèrement modifiées en fonction de l'évolution du nombre d'habitants.

Ces montants sont calculés au regard de la population connue à ce jour (décret du 30/12/2019 – population légale totale 2017).

<b>1er GROUPE</b>	Rappel Contributions versées en 2020	Proposition 2021
REGION AUVERGNE RHONE ALPES	1 212 890 €	1 212 890 €
DEPARTEMENT DU CANTAL	145 500 €	145 500 €
DEPARTEMENT DU PUY DE DOME	145 500 €	145 500 €
<b>TOTAL 1<sup>er</sup> GROUPE</b>	<b>1 503 890 €</b>	<b>1 503 890 €</b>

**IIème GROUPE : Communes territorialement concernées : 1,25 € par habitant**

**PUY-DE-DÔME : 66 communes**

Nom de la commune	Population totale	Coût par habitant	Montant contribution
Anzat-le-Luguet	180	1,25 €	225,00 €
Apchat	169	1,25 €	211,25 €
Ardes	567	1,25 €	708,75 €
Aurières	342	1,25 €	427,50 €
Aydat	2 414	1,25 €	3 017,50 €
Bagnols	448	1,25 €	560,00 €
Besse-et-Saint-Anastaise	1 571	1,25 €	1 963,75 €
La Bourboule	1 838	1,25 €	2 297,50 €
Ceyrat	6 550	1,25 €	8 187,50 €
Ceyssat	704	1,25 €	880,00 €
Chambon-sur-Lac	420	1,25 €	525,00 €
Chanat-la-Mouteyre	969	1,25 €	1 211,25 €
Chanonat	1 724	1,25 €	2 155,00 €
La Chapelle-Marcousse	63	1,25 €	78,75 €
Charbonnières-les-Varennes	1 754	1,25 €	2 192,50 €
Charbonnières-les-Vieilles	1 095	1,25 €	1 368,75 €
Chassagne	73	1,25 €	91,25 €
Chastreix	234	1,25 €	292,50 €
Châtel-Guyon	6 298	1,25 €	7 872,50 €
Compains	129	1,25 €	161,25 €
Courgoul	67	1,25 €	83,75 €
Cournols	247	1,25 €	308,75 €
Cros	176	1,25 €	220,00 €
Dauzat-sur-Vodable	82	1,25 €	102,50 €

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20201215-41-2020-26-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Égliseneuve-d'Entraigues	360	1,25 €	450,00 €
Espinchal	106	1,25 €	132,50 €
La Godivelle	14	1,25 €	17,50 €
Laqueuille	373	1,25 €	466,25 €
Loubeyrat	1 362	1,25 €	1 702,50 €
Mazaye	734	1,25 €	917,50 €
Mazoires	101	1,25 €	126,25 €
Mont-Dore	1 296	1,25 €	1 620,00 €
Murat-le-Quaire	488	1,25 €	610,00 €
Muroi	598	1,25 €	747,50 €
Nohanent	2 261	1,25 €	2 826,25 €
Olby	805	1,25 €	1 006,25 €
Olloix	324	1,25 €	405,00 €
Orcines	3 475	1,25 €	4 343,75 €
Orcival	244	1,25 €	305,00 €
Perpezat	438	1,25 €	547,50 €
Picherande	353	1,25 €	441,25 €
Pontgibaud	773	1,25 €	966,25 €
Pulvérières	414	1,25 €	517,50 €
Rentières	113	1,25 €	141,25 €
Roche-Charles-la-Mayrand	40	1,25 €	50,00 €
Rochefort-Montagne	1 003	1,25 €	1 253,75 €
Saint-Alyre-ès-Montagne	131	1,25 €	163,75 €
Saint-Bonnet-près-Orcival	495	1,25 €	618,75 €
Saint-Donat	210	1,25 €	262,50 €
Saint-Genès-Champanelle	3 717	1,25 €	4 646,25 €
Saint-Genès-Champespe	226	1,25 €	282,50 €
Saint-Nectaire	744	1,25 €	930,00 €
Saint-Ours	1 693	1,25 €	2 116,25 €
Saint-Pierre-Colamine	254	1,25 €	317,50 €
Saint-Pierre-le-Chastel	443	1,25 €	553,75 €
Saint-Pierre-Roche	467	1,25 €	583,75 €
Saint-Saturnin	1 268	1,25 €	1 585,00 €
Saint-Sauves-d'Auvergne	1 153	1,25 €	1 441,25 €
Saint-Victor-la-Rivière	253	1,25 €	316,25 €
Saulzet-le-Froid	279	1,25 €	348,75 €
Sayat	2 376	1,25 €	2 970,00 €
La Tour-d'Auvergne	670	1,25 €	837,50 €
Valbelex	127	1,25 €	158,75 €
Le Vernet-Sainte-Marguerite	304	1,25 €	380,00 €
Vernines	448	1,25 €	560,00 €
Volvic	4 556	1,25 €	5 695,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>63 603</b>		<b>79 503,75 €</b>



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## CANTAL : 81 communes

Nom de la commune	Population totale	Coût par habitant	Montant contribution
Albepierre-Bredons	252	1,25 €	315,00 €
Allanche	799	1,25 €	998,75 €
Anglards-de-Salers	801	1,25 €	1 001,25 €
Antignac	282	1,25 €	352,50 €
Apchon	192	1,25 €	240,00 €
Beaulieu	98	1,25 €	122,50 €
Brezons	184	1,25 €	230,00 €
Cézens	222	1,25 €	277,50 €
Champs-sur-Tarentaine-Marchal	1 092	1,25 €	1 365,00 €
Chanterelle	102	1,25 €	127,50 €
La Chapelle-d'Alagnon	255	1,25 €	318,75 €
Charmensac	87	1,25 €	108,75 €
Cheylade	231	1,25 €	288,75 €
Le Claux	183	1,25 €	228,75 €
Collandres	164	1,25 €	205,00 €
Condat	1 020	1,25 €	1 275,00 €
Cussac	134	1,25 €	167,50 €
Dienne	277	1,25 €	346,25 €
Le Falgoux	122	1,25 €	152,50 €
Le Fau	30	1,25 €	37,50 €
Fontanges	203	1,25 €	253,75 €
Girgols	80	1,25 €	100,00 €
Gourdièges	60	1,25 €	75,00 €
Jou-sous-Monjou	104	1,25 €	130,00 €
Jobsac	150	1,25 €	187,50 €
Lacapelle-Barrès	59	1,25 €	73,75 €
Landeyrat	94	1,25 €	117,50 €
Lanobre	1 461	1,25 €	1 826,25 €
Laroquevieille	357	1,25 €	446,25 €
Lascelle	305	1,25 €	381,25 €
Laurie	92	1,25 €	115,00 €
Laveissenet	133	1,25 €	166,25 €
Laveissière	538	1,25 €	672,50 €
Lavigerie	107	1,25 €	133,75 €
Leyvaux	40	1,25 €	50,00 €
Lugarde	151	1,25 €	188,75 €
Malbo	102	1,25 €	127,50 €
Mandailles-Saint-Julien	190	1,25 €	237,50 €
Marcenat	522	1,25 €	652,50 €
Marchastel	165	1,25 €	206,25 €
Menet	579	1,25 €	723,75 €
Molèdes	94	1,25 €	117,50 €
Montboudif	197	1,25 €	246,25 €
Montgreleix	44	1,25 €	55,00 €
Moussages	280	1,25 €	350,00 €

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20201215\_41-2020-26 DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Murat	1 976	1,25 €	2 470,00 €
Narnhac	72	1,25 €	90,00 €
Neussargues en Pinatelle (1)	656	1,25 €	820,00 €
Pailherols	132	1,25 €	165,00 €
Paulhac	425	1,25 €	531,25 €
Peyrusse	153	1,25 €	191,25 €
Pierrefort	919	1,25 €	1 148,75 €
Pradiers	91	1,25 €	113,75 €
Riom-ès-Montagnes	2 576	1,25 €	3 220,00 €
Saint-Amandin	235	1,25 €	293,75 €
Saint-Bonnet-de-Condât	119	1,25 €	148,75 €
Saint-Bonnet-de-Salers	279	1,25 €	348,75 €
Saint-Chamant	248	1,25 €	310,00 €
Saint-Cirgues-de-Jordanne	144	1,25 €	180,00 €
Saint-Clément	76	1,25 €	95,00 €
Saint-Étienne-de-Chomeil	241	1,25 €	301,25 €
Saint-Hippolyte	121	1,25 €	151,25 €
Saint-Jacques-des-Blats	335	1,25 €	418,75 €
Saint-Martin-sous-Vigouroux	241	1,25 €	301,25 €
Saint-Martin-Valmeroux	752	1,25 €	940,00 €
Saint-Paul-de-Salers	109	1,25 €	136,25 €
Saint-Projet-de-Salers	139	1,25 €	173,75 €
Saint-Saturnin	209	1,25 €	261,25 €
Saint-Vincent-de-Salers	68	1,25 €	85,00 €
Salers	334	1,25 €	417,50 €
Ségur-les-Villas	207	1,25 €	258,75 €
Thiézac	623	1,25 €	778,75 €
Tournemire	129	1,25 €	161,25 €
Trémouille	182	1,25 €	227,50 €
Trizac	522	1,25 €	652,50 €
Valuéjols	576	1,25 €	720,00 €
Le Vaulmier	75	1,25 €	93,75 €
Vernols	66	1,25 €	82,50 €
Vèze	61	1,25 €	76,25 €
Vic-sur-Cère	1 861	1,25 €	2 326,25 €
Virargues	139	1,25 €	173,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 725</b>		<b>34 656,25 €</b>

(1) ne comprend que la population de la partie du territoire classé (Chalinargues, Chavagnac et Ste Anastasie)

Le montant total des contributions statutaires pour l'année 2021 s'élève donc à **1 618 050,00 €**.

➤➤ Il vous est demandé de vous déterminer sur le montant des contributions 2021.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20201215-41-2020-26-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

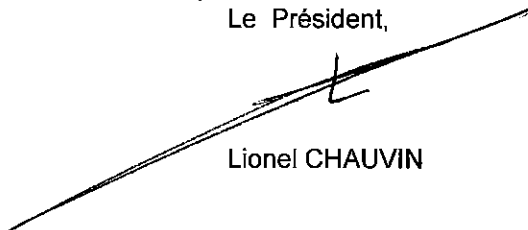
Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 15 décembre 2020

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41

FINANCES

41.2020.27

Examen et vote des contributions des communes partenaires pour l'exercice 2021

## **RAPPORT**

Il vous est proposé de fixer pour l'année 2021, les contributions des communes partenaires qui ont signé une convention avec le Parc (au nombre de 13 à ce jour).

Le montant de la contribution par habitant est égal au quart de la cotisation payée par les communes territoriales conformément à l'article 3 des conventions de partenariat.

Pour l'année 2021, la cotisation ainsi définie s'élève à 0,31 € par habitant (identique à celle de 2020).

Les chiffres de population proviennent des résultats du dernier recensement réalisé par l'INSEE connu à ce jour (décret du 30/12/2019- population légale totale 2017).

### **Communes partenaires :**

Nom de la commune	Population totale	Cotisation par habitant	Cotisation 2021
Augnat (63)	173	0,31 €	53,63 €
Auzers (15)	170	0,31 €	52,70 €
Blanzat (63)	3 804	0,31 €	1 179,24 €
Blesle (43)	645	0,31 €	199,95 €
Coltines (15)	464	0,31 €	143,84 €
Durtol (63)	2 062	0,31 €	639,22 €
La Roche-Blanche (63)	3 489	0,31 €	1 081,59 €
Le Crest (63)	1 294	0,31 €	401,14 €
Molompize (15)	290	0,31 €	89,90 €
Royat (63)	4 777	0,31 €	1 480,87 €
Saint-Diéry (63)	509	0,31 €	157,79 €
Tauves (63)	796	0,31 €	246,76 €
Ussel (15)	488	0,31 €	151,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 961</b>		<b>5 877,91 €</b>

➤➤➤ **Votre accord est sollicité.**

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,

Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20201215-41-2020-27-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

42. PERSONNEL  
42.2020.08 Poste Valorisation des productions et des savoir-faire  
Renouvellement du contrat

**RAPPORT**

Afin de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie CAP2025 et des nouvelles orientations du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne qui en découlent, nous avons recruté un chargé de mission « Valorisation des productions et savoir-faire du Parc » depuis le 9 mars 2020 pour une durée d'un an.

Afin de prolonger et accélérer l'écriture et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de valorisation des productions et savoir-faire du Parc.

➤➤➤ **Il vous est proposé de :**

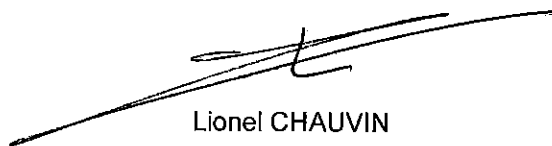
- **renouveler le contrat à durée déterminée de ce chargé de mission « Valorisation des productions et savoir-faire du Parc » pour une durée de un an à compter du 9 mars 2021 à l'indice brut 405 et dans les conditions de l'article 3 – 3 2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 123/194  
Pour : 123  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

42. PERSONNEL  
42.2020.09 RNN Chastreix-Sancy et ENS Montagne du Mont : renouvellement du poste contractuel de chargé de mission pour 2021

## **RAPPORT**

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS) et de celle de l'espace naturel sensible (ENS) de la montagne du Mont, inclus à l'intérieur de la réserve naturelle, dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire pour le compte de l'Etat ou du Département du Puy de Dôme, il apparaît nécessaire de renouveler le poste contractuel de chargé de mission pour une durée de 1 an.

Ce poste contractuel a été créé en 2014, puis renouvelé annuellement depuis.

Ce chargé de mission assurera des missions polyvalentes :

- mettre en œuvre le plan de gestion de l'espace naturel sensible de la Montagne du Mont (46 ha) : contacts avec les acteurs locaux, suivis écologiques, valorisation...
- faire vivre la maison de la réserve, lieu d'exposition,
- contribuer à la communication de la réserve naturelle,
- contribuer à la surveillance des espaces protégés (ENS et RNN) et aux contacts sur le terrain avec les acteurs du territoire,
- contribuer à la gestion écologique et technique de la réserve naturelle,
- contribuer à l'activité administrative.

Cet agent agit sous l'autorité de la direction du Parc (directeur général et directeur de service) et sous la coordination opérationnelle du conservateur de la réserve naturelle.

Ce poste est intégralement pris en charge par des financements d'Etat dédiés à la gestion de la RNN et du Département du Puy de Dôme dédiés à la gestion de l'ENS.

**>>> Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3 - 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

## **DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

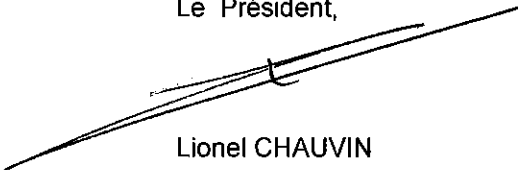
Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,

  
Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20201215-42-2020-09-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

42.  
42.2020.10

**PERSONNEL**

Revalorisation indiciaire de 4 agents non-titulaires en CDI et CDD

**RAPPORT**

Monsieur Antony PORTE, Garde-Nature coordonnateur Chaîne des Puys, en CDI depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015.

Monsieur Lionel PONT, Conservateur des Réserves Naturelles Nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette, en CDI depuis le 15 février 2015.

Monsieur Luc BELENGUIER, Chargé de Mission Natura 2000/Patrimoine Naturel, en CDI depuis le 12 mars 2018.

Madame Mireille CAVALIER, Animatrice « LEADER » en CDD depuis le 12 février 2018.

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels qui fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans des non titulaires, notamment au vu des résultats de l'entretien professionnel ou de l'évaluation des fonctions.

⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant aux contrats de :

- > Monsieur PORTE afin de réévaluer son salaire sur la base de l'Indice Brut 409 et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (ancien indice : 374),
- > Monsieur PONT afin de réévaluer son salaire sur la base de l'Indice Brut 540 et ce à compter du 15 février 2021 (ancien indice : 492),
- > Monsieur BELENGUIER afin de réévaluer son salaire sur la base de l'Indice Brut 492 et ce à compter du 12 mars 2021 (ancien indice : 458),
- > Madame CAVALIER afin de réévaluer son salaire sur la base de l'Indice Brut 430 et ce à compter du 12 février 2021 (ancien indice : 405).

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,

  
Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20201215-42-2020-10-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

<b>Nom des présents</b>	<b>Nb de voix</b>	<b>Pouvoir de</b>	<b>Nb de voix</b>	<b>Cumul</b>
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

AFFAIRE

42. PERSONNEL  
42.2020.11 Poste contractuel « Garde-Nature Chaîne des Puys- faille de Limagne »

**RAPPORT**

Dans le cadre de la préservation du site Patrimoine Mondial Chaîne des Puys – faille de Limagne, le dispositif lié aux postes de Garde-Nature est renouvelé, au travers de l'équipe mutualisée de gestion Conseil départemental du Puy-de-Dôme – Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, qui est dotée d'un budget annexe depuis janvier 2015.

Les institutions concernées (Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Région Auvergne Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole) et le SM PNRVA s'engagent dans une gestion à long terme de ce secteur, dans le cadre du site inscrit au patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys et Faille de Limagne et financent ainsi 4 postes de gardes nature permanents et 2 postes saisonniers (2 x 6 mois).

Les missions du poste de Garde-Nature sont les suivantes :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information ;
- Suivi des manifestations sportives ;
- Suivi et inventaires d'îlot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys, suivis faune et flore.

Une Garde-Nature est en congé maternité du 2 décembre 2020 au 23 mars 2021. Pour poursuivre les missions incombant à l'équipe, il est proposé de procéder au remplacement de cette Garde-Nature pour une période de 3 mois du 01/01/2021 au 31/03/2021.

**➤➤ Il vous est proposé, par conséquent, de procéder au recrutement d'un garde nature pour une période de 3 mois du 01/01/2021 au 31/03/2021 sur la base de l'indice brut 350 et dans les conditions de l'article 3 – 1 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

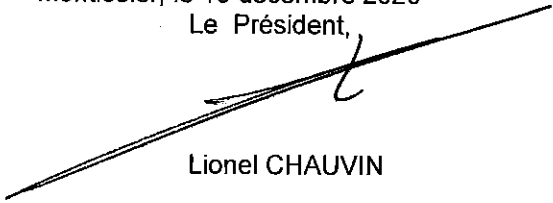
Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,

  
Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

42.  
42.2020.12

**PERSONNEL**

Poste « Gardes-Nature Chaîne des Puys- faille de Limagne »

**RAPPORT**

Dans le cadre de la préservation du site Patrimoine Mondial Chaîne des Puys – faille de Limagne, le dispositif lié aux postes de Garde-Nature est renouvelé, au travers de l'équipe mutualisée de gestion Conseil départemental du Puy-de-Dôme – Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, qui est dotée d'un budget annexe depuis janvier 2015.

Les institutions concernées (Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Région Auvergne Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole) et le SM PNRVA s'engagent dans une gestion à long terme de ce secteur, dans le cadre site inscrit au patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys et Faille de Limagne et financent ainsi 4 postes de gardes nature permanents et 2 postes saisonniers (2 x 6 mois).

Les missions du poste de Garde-Nature sont les suivantes :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information ;
- Suivi des manifestations sportives ;
- Suivi et inventaires d'flot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys, suivis faune et flore.

Une Garde-Nature termine son CDD le 31/12/2020. Afin de poursuivre les missions confiées à l'équipe des gardes-nature, il est nécessaire de renouveler son contrat. Par ailleurs, compte-tenu que cette personne est en CDD depuis le 16 mars 2015 et au regard de la législation en vigueur précisant les modalités de renouvellement des CDD, il est nécessaire de lui proposer un CDI à compter du 16 mars 2021.

➤➤ Il vous est proposé, par conséquent, de procéder :

- **au renouvellement du contrat de cet agent sous la forme d'un CDD de 2,5 mois pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 15 mars 2021 sur la base de l'indice brut 380 et dans les conditions de l'article 3 - 3 1° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,**
- **la création d'un contrat à durée indéterminée pour cet agent sur ce poste de garde-nature à compter du 16 mars 2021 sur la base de l'indice brut 380 dans**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

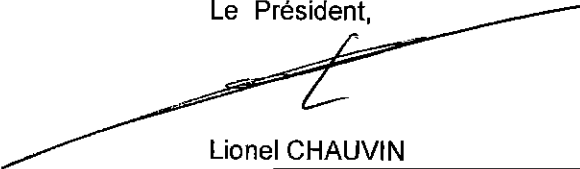
Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,

  
Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20201215-42-2020-12-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat



**AFFAIRE**

42. PERSONNEL  
42.2020.13 Chargé d'études « biodiversité » : Renouvellement du poste en Contrat à Durée Déterminée

**RAPPORT**

Dans le cadre de la Charte 2013-2025, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires se sont engagés à améliorer et structurer la connaissance des espèces et milieux naturels terrestres et aquatiques (disposition 2.1.2.1), à maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue (disposition 2.1.2.2) et à conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité (disposition 2.1.2.3).

Le Parc a élaboré des programmes d'études pour la préservation d'espèces caractéristiques des zones humides de moyenne montagne et des tourbières d'altitude, qu'il met en œuvre dans les sites pour lesquels il est gestionnaire :

- les **Réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette** pour le compte de l'Etat : poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNN des Sagnes de La Godivelle, révision du plan de gestion de la RNN du Rocher de la Jaquette et lancement des premières opérations suite à l'extension du périmètre des deux sites.
- les **Espaces naturels sensibles du Lac des Bordes et du Lac Pavin-Creux de Soucy**, pour le compte respectivement du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de la commune de Besse : poursuite de la mise en œuvre des plans de gestion.
- les **sites Natura 2000 du Cézallier et des Monts Dore** pour le compte de l'Etat et l'Europe : poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions du Document d'objectifs.

Pour appuyer l'équipe du Parc, il apparaît nécessaire de renouveler le poste contractuel de chargé d'études scientifiques sur la biodiversité pour une durée de 12 mois afin d'assurer les missions suivantes:

- > Elaborer et mettre en œuvre des protocoles d'études naturalistes,
- > Réaliser des inventaires de terrain (oiseaux, odonates, rhopalocères, etc.),
- > Alimenter et gérer les bases de données,
- > Analyser les résultats et rédiger des rapports d'étude,
- > Participer à la valorisation des résultats : communication, sensibilisation, animations,
- > Contribuer aux diverses activités des sites : appui ponctuel aux suivis et travaux de gestion (fauche, pâturage, abreuvement, mise en défens, etc.) et participation à l'évaluation, la rédaction des plans de gestion des sites et à la réflexion stratégique sur la conservation des patrimoines naturels des sites.

Ces missions seront assurées dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion des RNN « Sagnes de La Godivelle » et « Rocher de la Jaquette » et de leurs extensions, des ENS « Lac Pavin - Creux de Soucy », « Lac des Bordes » et de l'animation des sites « Natura 2000 « Cézallier » et « Monts Dore » et en lien avec les comités consultatifs et comités de pilotage de ces sites. Ainsi, les dépenses liées à ce poste seront couvertes intégralement par les subventions de la DREAL Auvergne, du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, de la commune de Besse et de l'Europe (FEADER).

**>>> Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une période de 12 mois à compter du 5 mars 2021 sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3 – 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

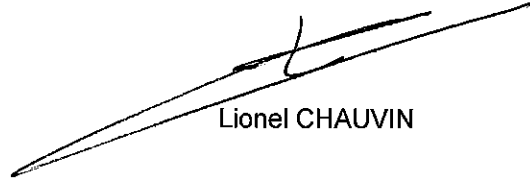
Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

42. PERSONNEL  
42.2020.14 Chargé Mission Natura 2000/ENS : renouvellement du poste en contrat à Durée Déterminée

**RAPPORT**

Dans le cadre de la Charte 2013-2025, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires se sont engagés à améliorer et structurer la connaissance des espèces et milieux naturels terrestres et aquatiques (disposition 2.1.2.1), à maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue (disposition 2.1.2.2) et à conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité (disposition 2.1.2.3).

**Le SM PNRVA est également structure porteuse et animatrice de 8 sites Natura 2000** comprenant le « Cézallier » et les « Monts Dore » dont il a élaboré les DOCOB, et gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles « Lac Pavin - Creux de Soucy » et « Lac des Bordes » dont il a rédigé les plans de gestion. Il finalise également la rédaction du plan de gestion de l'ENS Servières.

Pour appuyer l'équipe du Parc, il apparaît nécessaire de renouveler le poste contractuel de chargé de mission Natura 2000/ENS pour une durée de 12 mois afin d'assurer les missions suivantes :

- **animation des sites Natura 2000 « Monts Dore » et « Cézallier »**
  - Encadrement des gardes nature Natura 2000 des Monts Dore (entretiens de sentiers, chantiers de restauration, sensibilisation, veille) ;
  - Réalisation de diagnostics/expertises écologiques, notamment agri-environnementaux ;
  - Montage et suivi d'études complémentaires ;
  - Contribution aux évaluations des incidences ;
  - Animation, sensibilisation des acteurs locaux, communication sur les actions mises en place ;
  - Organisation et animation du comité de pilotage ;
  - Rédaction du rapport d'activités annuel.
  
- **Rédaction / Mise en œuvre des plans de gestion des ENS « Pavin-Creux de Soucy », « Lac des Bordes » et « lac Servières »**
  - Réalisation de diagnostics/expertises écologiques, suivis des prestations ;
  - Animation agro-environnementale ;
  - Animation, sensibilisation des acteurs locaux, communication sur les actions mises en place ;
  - Organisation et animation du comité de pilotage et groupes thématiques ;
  - Rédaction du rapport d'activités annuel
  - Finalisation de la rédaction du plan de gestion de l'ENS Lac Servières selon la nouvelle méthodologie des plans de gestion.
  - Autres plans de gestion...

Placé sous l'autorité du Directeur du Parc et de la directrice du pôle « préservation et valorisation des patrimoines naturels », en collaboration étroite le-la chargé(e) d'études « biodiversité », les conservateurs et équipes des RNN (Sagnes de la Godivelle, Vallée de Chaudefour et Chastreix-Sancy), le chargé de mission Natura 2000/ENS sera chargé d'assurer la mise en œuvre des différentes actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel de ces sites

Ces missions seront assurées dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion des ENS « Lac Pavin - Creux de Soucy » et « Lac des Bordes » et de l'animation des sites Natura 2000 « Cézallier » et « Mont dore » et en lien avec les comités consultatifs et comités de pilotage de ces sites. Ainsi, les dépenses liées à ce poste seront couvertes par les subventions de la DREAL Auvergne, du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, de la commune de Besse et de l'Europe (FEADER).

**>>> Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 12 mois à compter du 3 février 2021 sur la base de l'indice brut 405 et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

42. PERSONNEL  
42.2020.15 Poste contractuel d'agent technique

## RAPPORT

Au cours des années 2019 et 2020, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a fait appel à un agent technique contractuel sur une durée déterminée, 10 mois à compter du printemps, afin de remplacer un agent titulaire qui avait fait valoir ses droits à la retraite.

L'équipe du service technique est composée d'un agent titulaire et de cet agent contractuel dont les missions s'exercent régulièrement en extérieur de mars/avril à octobre/novembre (selon les conditions météorologiques).

En période hivernale, l'équipe technique est davantage affectée sur des tâches d'entretien des bâtiments et de préparation (achat, entretien) du matériel pour la saison.

Le travail qui est effectué en régie permet de réaliser des économies sur les travaux malgré un autofinancement à 100 % du poste en CDD sur la période hivernale.

Afin de poursuivre les travaux de rénovation de la propriété et des travaux mentionnés préalablement, la présence de l'agent contractuel sur 12 mois semble nécessaire pour l'exécution de tâches qui doivent obligatoirement être réalisées en binôme.

Il est placé sous la responsabilité du directeur des fonctions supports.

**>>> Il vous est proposé, par conséquent, de procéder au recrutement d'un agent technique contractuel sur 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur la base de l'indice brut 353 et dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20201215-42-2020-15-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DERSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

42.  
42.2020.16

## PERSONNEL

Renouvellement du poste de Chargé de mission Urbanisme et paysage/Massif du Sancy-Artense-Cézallier-Cantal

## RAPPORT

Le contrat du Chargé de mission « Urbanisme et paysage/Massif du Sancy-Artense-Cézallier-Cantal » arrive à échéance le **1<sup>er</sup> mars 2021**.

Placée sous la responsabilité du responsable de la Direction « Urbanisme, paysage et transition énergétique », le Chargé de mission Urbanisme et paysage assure les missions suivantes :

- > Apporter une **assistance technique** (conseil, expertise) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et prestataires, en matière d'urbanisme de planification (SCoT, PLU-PLUi, RLPi, etc.) de la phase de conception (rédaction du cahier des charges, consultation) jusqu'à l'approbation du projet.
- > Elaborer les **Regards du Parc** (porter à connaissance du Parc / compatibilité avec la Charte) lors de toute élaboration ou révision de documents d'urbanisme.
- > Rédiger les **avis du Syndicat mixte** sur les projets d'urbanisme arrêtés, sur la base des orientations définies dans la Charte 2013>2025 et en s'appuyant sur le contenu du Regard du Parc.
- > Participer à l'animation du **projet de Plan de paysage** « Vallée de la Rhue / Val de Sumène ».
- > Apporter une **assistance technique**, plus ponctuellement, auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et prestataires, en matière d'urbanisme opérationnel (écoquartier, aménagement de sites naturels, opération de centre-bourg, etc.).
- > Participer au déploiement et à l'animation de l'**Atelier Rural d'Urbanisme (ARU)** : sensibilisation, formation, production d'outils techniques, communication, en tant que membre ou coordinateur de l'équipe-projets ARU.
- > Participer aux **actions transversales** (journées techniques d'information, bistrot du Parc, ...) de la Direction « Urbanisme, paysage et transition énergétique » en matière d'urbanisme, de paysage et de patrimoine bâti.

Afin d'assurer la continuité des missions engagées au plus près du territoire et de répondre aux attentes des élus, notamment la mise en œuvre du Plan de paysage participatif « Vallée de la Rhue / Val de Sumène », il est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de deux ans, dans l'attente de nouvelles possibilités de financements permettant de maintenir durablement le poste.

Les missions seront particulièrement orientées vers la **partie cantalienne (Monts du Cantal, Cézallier et Sumène-Artense)** du PNRVA (accompagnement et suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme : SCoT, PLUi, RLPi ; Plans de paysage ; partenariat avec le Syndicat mixte du Puy Mary, etc.).

Le poste sera localisé à Murat.

➤➤ **Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de deux ans sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,

  
Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20201215-42-2020-16-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Assistaient à la réunion :

<b>Nom des présents</b>	<b>Nb de voix</b>	<b>Pouvoir de</b>	<b>Nb de voix</b>	<b>Cumul</b>
BERNARD Laurent	1			1
BRUGIERE Gérard	1			2
BRUN Pascale	2			4
CABECAS Valérie	2			6
CHASTRE Marie-Hélène	8			14
CHAUVIN Lionel	1	BONNICHON WAAG	16 1	32
CONSTANTIN François	1			33
DELSIGNY Eric	2			35
DESCOEUR François	2			37
ESBELLIN Nicolas	8			45
FABRE Philippe	8	DELRIEU A. MELLIN	8 1	62
FAUX Isabelle	1			63
GAY Lionel	8			71
GISCARD D'ESTAING Louis	16	GUIBERT	16	103
GOULESQUE René	1			104
HAYMA Eric	1			105
MANSANA Jocelyne	2	MATHIEU	1	108
MARANDON Jean-Louis	1			109
MONCOURIER Martine	2			111
MOULIADE Gérard	2			113
MOULY Sylvie	1			114
PONCHET-PASSEMARD Colette	2			116
VALLEE Jean-Marie	2			118
VAZELLE Sylvain	1	MOURGUES	2	121
VERDIER Alexandre	1			122
VERRIERE Grégoire	1			123

Nombre de voix total : 123/194

Mme Mansana assurant le secrétariat

## AFFAIRE

43 ADHESIONS - DESIGNATIONS  
43.2020.01 Actualisation des désignations de représentants du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne au sein de divers organismes ou commissions

### **RAPPORT**

La recomposition du Comité syndical et du Bureau syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, intervenue le 19 octobre 2020 (consécutivement aux élections municipales du 15 mars 2020), induit des modifications dans les désignations des représentants du Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne au sein des instances de nos partenaires/structures/organismes extérieurs.

Il convient donc d'actualiser ces représentations en désignant de **nouveaux représentants du Parc auprès de ces organismes / commissions** (cf. tableau, ci-après).

Les noms proposés en remplacement sont à valider / peuvent faire l'objet de nouvelles propositions.

**>>> Il vous est proposé de procéder aux désignations des représentants du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour les organismes / commissions concernés suivants** (cf. le tableau, ci-après, reprenant l'intégralité du fichier des désignations).

### DELIBERATION

Il est procédé aux désignations des représentants du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne comme précisé dans le tableau joint en annexe.

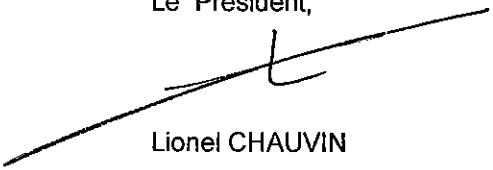
Nombre de voix exprimées : 123/194

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 15 décembre 2020  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nombre de représentant(s)	PÉRIODICITÉ / Nombre de réunions par an	Lieu(x) des réunions	Titulaire 1	Suppléant 1	titulaire 2	Suppléant 2	Appui Technique
1	Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Cantal	Spécialité "Nature" spécialité "Sites et paysages"	1T/1S	Commission de la Nature : très peu (0 réunion en 7 ans)	Préfecture du Cantal - Aurillac	<u>Joelyne MANSANA</u>	-			Aimie Bley ou Christine Montoloy / Julien Majdi
2a	Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Puy-de- Dôme	Spécialité "Nature" Spécialité "Sites et paysages"	1T/1S	Commission Formation des Sites et Paysages : 1 réunion / trimestre environ	Préfecture du Puy-de-Dôme - Clermont- Ferrand	<u>Joelyne MANSANA</u>	-			Christine Montoloy / Aurélien Bazin / Julien Majdi
2b	Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Puy-de- Dôme	Spécialité "Unités touristiques nouvelles"			Préfecture du Puy-de-Dôme - Clermont- Ferrand	<u>Lionel CHAUVIN</u>	-			Julien Majdi / Christine Montoloy / Aurélien Bazin
63	Commission de conciliation en matière d'Aménagement et d'Urbanisme du Cantal		1		Préfecture du Cantal - Aurillac	<u>Philippe FABRE</u>	-			Julien Majdi
8	Commission Départementale de la Faune Sauvage				Préfecture du Puy-de-Dôme - Clermont- Ferrand	<u>Joelyne MANSANA</u>	-			
9	Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Alagnon		1	1 à 2 séances plénières / an	Siège SAGE Alagnon - MASSIAC (15)	<u>Colette PONCHET</u>	-			Nadège Guimard

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20201215-43-20-20-01-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nombre de représentant(s)	PÉRIODICITÉ / Nombre de réunions par an	Lieu(x) des réunions	Titulaire 1	Suppléant 1	titulaire 2	Suppléant 2	Appui Technique
10	Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Sioule		1	1 à 2 séances plénières / an	Siège SAGE Alagnon - EBREUIL (03)	<u>Lionel CHAUVIN</u>	-			Nadège Guimard
11	Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Allier Aval		1	1 à 2 séances plénières / an	EPB Loire - Hôtel de Région ARA - CLERMONT-FERRAND	Anne-Marie PICARD	-			Nadège Guimard
75	Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Dordogne amont		1T	1 à 2 séances plénières / an	Préfecture 19 - TULLE	Jocelyne <u>MANSANA</u>	-			Nadège Guimard
15	Commission départementale des carrières du Puy-de-Dôme		1	1 réunion / an en moyenne	Préfecture du Puy-de-Dôme - Clermont-Ferrand	<u>Lionel CHAUVIN</u>	-			Philippe Boichut
24	CDESI Puy-de-Dôme Commission Départementale des Espaces Sites et Carrières (CD 63)		1		Préfecture du Puy-de-Dôme - Clermont-Ferrand	Lionel GAY	-			Eve Alcaïde
25	CDESI Cantal Commission Départementale des Espaces Sites et Carrières (CD 15)		1T / 1S	1 réunion / an en moyenne	Préfecture du Cantal - Aurillac	<u>Marie-Hélène CHASTRE</u>	<u>Colette PONCHET</u>			Eve Alcaïde

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-919 du 7 juillet 2016 relative à la transparence de l'administration et à la lutte contre la corruption, et en vertu de la loi n° 2019-1167 du 12 novembre 2019 relative à la lutte contre le harcèlement moral dans la fonction publique.  
 Révisé de réception n° 2020-000000000-01-DE  
 Date de réception : 12/12/2020

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nombre de représentant(s)	PÉRIODICITÉ / Nombre de réunions par an	Lieu(x) des réunions	Titulaire 1	Suppléant 1	titulaire 2	Suppléant 2	Appui Technique
29	Commission Départementale d'Orientations Agricoles (CDOA) du Cantal		1		Préfecture du Cantal - Aurillac	<u>Isabelle MELLIN</u>	-			Eye Alcaine? Ghyslaine Pradel?
30	Commission Départementale d'Orientations Agricoles (CDOA) Puy-de-Dôme		1T		Préfecture du Puy-de-Dôme - Clermont-Ferrand	<u>Lionel CHAUVIN</u>	-			Eiodie Martine?
45	Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 63		1		CD 63 - Hôtel du Département - CLERMONT-FERRAND	<u>Jocelyne MANSANA</u>	-			
46	Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 15		1		CD 15 - Hôtel du Département - AURILLAC	<u>Philippe FABRE</u>	-			
71	Comité exécutif de suivi du dossier Patrimoine Mondial UNESCO		2T / 2S		Préfecture du Puy-de-Dôme - Clermont-Ferrand	<u>Lionel CHAUVIN</u>	<u>Louis GISCARD D'ESTAING</u>	<u>Eric DERIGNY</u>	<u>Pascale BRUN</u>	<u>Marie-Cécile Bard</u>
78	Comité Régional de la Biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes		1T / 1S		CR ARA - Hôtel de la Région - LYON	<u>Jocelyne MANSANA</u>	<u>Lionel CHAUVIN</u>	-	-	<u>Christine Montoloy</u>

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20201215-43-20-20-01-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nombre de représentant(s)	PÉRIODICITÉ / Nombre de réunions par an	Lieu(x) des réunions	Titulaire 1	Suppléant 1	titulaire 2	Suppléant 2	Appui Technique
73	Fédération EUROPARC		1T	1 AG par an au moment du Congrès	Congrès tournant dans les pays adhérents (Europe)	<u>Philippe FABRE</u>	-	-	-	Eve Alcaide
37	Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France		2T / 1S	1 CA et 1 AG par an - Congrès des Parcs : tous les 2 ans	AG : Siège de la Fédération ou CDC - PARIS / Congrès tous les 2 ans dans un PNR différent	<u>Lionel CHAUVIN</u>	Louis GISCARD D'ESTAING	Alexandre VERDIER	Jocelyne MANSANA	Aurélien Bazin
77	APARA		2T/1S	1 AG par an	AG : CR ARA - Hôtel de la Région - LYON	<u>Lionel CHAUVIN</u>	Colette PONCHET	Louis GISCARD D'ESTAING	Philippe FABRE	Aurélien Bazin
54	IPAMAC		2T + 1S	1 CA et 1 AG par an	AG : tournant dans un Parc différent	<u>Lionel CHAUVIN</u>	Jocelyne MANSANA	Philippe FABRE	-	Aurélien Bazin
44	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne)		1T / 1S		Siège du CEN Auvergne - RIOM	Anne-Marie PICARD	Lionel CHAUVIN	-	-	-
80	<u>RAMSAR France</u> <u>(NOLU/EAU)</u>				?	<u>Jocelyne MANSANA</u>	Colette PONCHET	-	-	Philippe Boichut ?
4	Reservés naturelles de France		1T / 1S	1 CA et 1 AG par an	Bureau : Siège de RNF - Dijon / AG : tournant dans une RNN différente	<u>Thierry LEROY</u>	Lionel CHAUVIN	-	-	Thierry Leroy

63002  
 de ré  
 2020121  
 de télé  
 de réce  
 ion en p  
 2020121  
 mission  
 de réce  
 n préfec  
 12/12/2020

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nombre de représentant(s)	PÉRIODICITÉ / Nombre de réunions par an	Lieu(x) des réunions	Titulaire 1	Suppléant 1	titulaire 2	Suppléant 2	Appui Technique
5	Comité consultatif de la Réserve de Chaudefour		1	Minimum : 1 réunion / an	CHAMBON-SUR-LAC (Maison des Associations)	Lionel GAY	-			Eric Vallé
6	Comité consultatif des Réserves de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette		1	Minimum : 1 réunion / an	RNNSG : LA GODIVELLE / RNNRJ : MAZOIRES	Jocelyne <u>MANSANA</u>	-			Lionel Pont
7	Comité consultatif de la Réserve Naturelle Chastreix-Sancy		1	Minimum : 1 réunion / an	CHASTREIX-SANCY	Laurent BERNARD	-			Thierry Leroy
21	Syndicat mixte de gestion du centre de découverte des tourbières		1T / 1S		LA GODIVELLE	Jocelyne <u>MANSANA</u>	Laurent <u>BERNARD</u>			Lionel Pont
17	Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement CPIE Clermont-Dômes		1T / 1S	Plusieurs CA et AG / an	Siège du CPIE 63 : Theix, SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (63)	Anne-Marie PICARD	<u>Eric HAYMA</u>			Marie-Noëlle Basmaison
18	Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement CPIE de Haute-Auvergne		1	Plusieurs CA et AG / an	Siège du CPIE 15 : AURILLAC	Jean-Louis <u>MARANDON</u>	-			Marie-Noëlle Basmaison
27	Collectif Régional d'Education à l'Environnement CREE		1 (agent)		Siège du CREE Auv. : BEAUMONT	<u>Fabienne MICHEL</u>	-			Marie-Noëlle Basmaison



**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nombre de représentant(s)	PÉRIODICITÉ / Nombre de réunions par an	Lieu(x) des réunions	Titulaire 1	Suppléant 1	titulaire 2	Suppléant 2	Appui Technique
35	LEGTA de Marmilhat		1T / 1S	Plusieurs CA et AG / an	Marmilhat - 63370 LEMPDES	<u>Lionel CHAUVIN</u>	<u>Alexandre VERDIER</u>			
36	LEPA de Rochefort-Montagne		1T / 1S	Plusieurs CA et AG / an	63210 ROCHEFORT-MONTAGNE	<u>Lionel CHAUVIN</u>	<u>Sylvie MOULY</u>			Marie-Cécile Bard
19	Comité de programmation LEADER		1T / 1S	Plusieurs Comités de Programmation / an	Variable (sur territoire du GAL des Volcans d'Auv.)	<u>Lionel CHAUVIN</u>	<u>Isabelle FAUX</u>			Ève Alcaïde, Marianne Cohade, Mireille Cavalier
68	LEADER France		1T		Siège de LEADER France - 23000 GUÉRÉT	<u>Louis GISCARD d'ESTAING</u>	-			Eve Alcaïde
26	Association Nationale du Cheval de race Auvergne		1 (agent)			<u>Eve ALCAÏDE</u>	-			Eve Alcaïde
32	Association "Petite Région Artense Cézairien"		1		BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	<u>René GOULESQUE</u>	<u>Martine MONCOURIER</u>			
33	Association "Petite Région Sancy Rochefort"		1		ROCHEFORT-MONTAGNE	<u>Lionel GAY</u>	-			
34	Association Tradition Salers		1		Maison de la Salers - 15140 SAINT-BONNET-DE-SALERS	<u>Valérie CABECAS</u>	-			Stéphanie Fortin

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nombre de représentant(s)	PÉRIODICITÉ / Nombre de réunions par an	Lieu(x) des réunions	Titulaire 1	Suppléant 1	titulaire 2	Suppléant 2	Appui Technique
39	Association "Montagnes du Massif Central"		1		AYDAT	Lionel GAY	-			
47	Association Gentiane		1		RIOM-ÈS-MONTAGNE	Valérie CABECAS	-			Stéphanie Fortin
49	(ARDTA) - ARDTA fusionnée avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises		1		AUBIÈRE	Lionel CHAUVIN	-			
81	La Marque Auvergne		1T / 1S		CR ARA - Hôtel de la Région Clermont-Ferrand	Lionel CHAUVIN	Philippe FABRE			Aurélien Bazin
59	CERAPPCOOP		1T		CLERMONT-FERRAND	Lionel CHAUVIN	-			
40	Centre d'Etudes Forestières du Puy-de-Dôme (CETEF)		1		Maison de la Forêt et du Bois - Marnilhac - 63370 LEMPEDES	Anne-Marie PICARD	-			Luc Belenguier?
41	Association auvergnate de certification forestière (AACF)		1		Maison de la Forêt et du Bois - Marnilhac - 63370 LEMPEDES	Anne-Marie PICARD	-			Luc Belenguier?
43	Commission communale d'aménagement foncier (CCAF)		1 (agent)		CD 15 - Hôtel du Département - AURILLIAC		-			
53	La Maison de l'Europe en Auvergne		1T / 1S		CHAMALLIÈRES	Louis GISCARD d'ESTAINC	Laurent BERNARD			

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20201215-43-20-20-01-DE  
 Date de télétransmission : 22/12/2020  
 Date de réception préfecture : 22/12/2020

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

N° dossier	ORGANISME	Sous-Organisme	Nombre de représentant(s)	PÉRIODICITÉ / Nombre de réunions par an	Lieu(x) des réunions	Titulaire 1	Suppléant 1	titulaire 2	Suppléant 2	Appui Technique
55	Pays du Grand Sancy		1		LE MONT-DORE	<u>Louis GISCARD d'ESTAING</u>	-			
56	Pays d'Issoire Val d'Allier Sud		1T / 1S		ISSOIRE	<u>Lionel CHAUVIN</u>	<u>Laurent BERNARD</u>			
69	Covoiturage Auvergne		1T		CLERMONT-FERRAND	<u>Louis GISCARD d'ESTAING</u>	-			Virginie Delage?
79	Observatoire des Mobilités (Agence d'Urbanisme de Clermont-Auvergne Métropole)		1T		CLERMONT-FERRAND	Anne-Marie PICARD	-			Virginie Delage
72	ADUHME		1T / 1S		CLERMONT-FERRAND - Siège de l'ADUHME	<u>Éric HAYMA</u>	<u>Sylvie MOULY</u>			Virginie Delage
74	Commission de suivi de l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux sur le site "Les Balusseaux" (communes de Saint-Sauves-d'Auvergne et Saint-Sulpice)		1T / 1S	1 réunion / an en moyenne	Préfecture du Puy-de-Dôme - Clermont-Ferrand	<u>Alain FARGEIX</u>	<u>Alexandre VERDIER</u>			
57	CAAS		1T	1 AG / an	GANNAT (03)	<u>Lionel CHAUVIN</u>	-			Stéphanie Mignot

é de recep  
5630237-2  
e té trans  
e ré option

en préfecture  
1215-43-20-20-01-DE  
ion : 22/12/2020  
ecture : 22/12/2020